

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE

DES PARTICULIERS À PARTIR DU 04 JUILLET 2025

Tous les tarifs sont présentés en FCFA HT sauf précision contraire et assujettis à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière et Assurance (TAFa 10%) reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS AUX PARTICULIERS									
I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE					FCFA HT				
1.1	Conditions d'ouverture de compte								
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)								
1.1.1.1	Compte chèques						Gratuit		
1.1.1.2	Compte épargne simple						Gratuit		
1.1.1.2.1	Compte épargne junior						Gratuit		
1.1.1.3	Dépôt à terme						Gratuit		
1.1.1.4	Compte épargne logement						Gratuit		
1.1.1.5	Plan épargne logement						Gratuit		
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)						N/A		
1.1.1.7	Compte joint								
1.1.1.7.1	Compte chèques						Gratuit		
1.1.1.7.2	Compte épargne						Gratuit		
1.1.1.8	Compte indivis								
1.1.1.8.1	Compte chèques						Gratuit		
1.1.1.8.2	Compte épargne						Gratuit		
1.1.1.9	Autres types de comptes						Gratuit		
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte								
1.1.1.10.1	Dépôt à terme						min 5.000.000		
1.1.1.11	Certicompte Assurance décès accidentel associée au compte chèque								
1.1.1.11.1	Capital garanti : 1 MF						6 000		
1.1.1.11.2	Capital garanti : 2 MF						12 000		
1.1.1.11.3	Capital garanti : 3 MF						18 000		
1.2	Conditions de clôture de compte								
1.2.1	Compte chèques						Gratuit		
1.2.2	Compte d'épargne simple						Gratuit		
1.2.3	Dépôt à terme						Pénalité 1% avant terme		
1.2.4	Compte épargne logement						Gratuit		
1.2.5	Plan épargne logement						Gratuit		
1.2.6	Compte sur livret						N/A		
1.2.7	Compte joint								
1.2.7.1	Compte chèques						Gratuit		
1.2.7.2	Compte épargne						Gratuit		
1.2.8	Compte indivis								
1.2.8.1	Compte chèques						Gratuit		
1.2.8.2	Compte épargne						Gratuit		
1.2.9	Lettre de clôture juridique						Gratuit		
1.2.10	Attestation de clôture de compte						47200		
1.2.11	Autres types de clôture de comptes						Gratuit		
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE					FCFA HT				
2.1	Gestion de comptes								
2.1.1	Conditions débitrices et frais								
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur (MTD) appliqué à la clientèle						N/A		
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne						Gratuit		
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert						0,05% min 1 000		
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte						0%		
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé						10 000		
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé 15 000								
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)								
2.1.1.7.1	Compte épargne						Gratuit		
2.1.1.7.2	Compte courant						2000		
2.1.1.7.3	Compte courant (APE : Agent Permanent de l'Etat)						1 900		
2.1.1.7.4	Compte courant (Retraités)						1 000		
2.1.1.7.5	Compte courant (Espaces Platinum)						5 000		
2.1.1.8	Arrêté de compte (Echelle d'intérêt - tarif mensuel)						Gratuit		
2.1.1.9	Relevé d'identité bancaire (RIB)						Gratuit		
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices						N/A		
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement						En fonction de l'âge, de la durée du séjour, du pays et de l'assureur		
2.1.1.12	Assurance automobile						N/A		
2.1.1.13	Assurance voyage								
2.1.1.13.1	SOGEOYAGE par an						En fonction de l'âge, de la durée du séjour, du pays et de l'assureur		
2.1.1.14	Assurance compte sécurisé								
2.1.1.14.1	CERTICOMPTÉ selon l'âge par an						Cf. 1.1.1.11.1		
2.1.2	Relevés de compte								
2.1.2.1	Mensuel pour le compte chèque (envoi e-relevé et via SG CONNECT)						Gratuit		
2.1.2.2	Trimestriel pour le compte épargne						Gratuit		
2.1.2.3	A la demande quelle que soit la période (compte chèque ou épargne)						1 000 / page		
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels						Gratuit		
2.1.4	Autre type de relevé de comptes								
2.1.4.1	Relevé pour formalités VISA						15 000		
2.1.4.2	Edition de mini relevé au distributeur SGB						Gratuit		
2.1.5	Attestations bancaires								
2.1.5.1	Attestation de solde 30 000								
2.1.5.2	Attestation de non engagement						30 000		
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires								
2.1.5.3.1	Attestation de virement permanent et irrévocable						75 000		
2.1.5.3.2	Attestation de virement bancaire pour visa études						75 000		
2.1.5.3.3	Attestation d'engagement						75 000		
2.1.5.3.4	Attestation de virement bancaire						50 000		
2.1.5.3.5	Attestation de capacité financière						0,15% min 50 000		
2.1.5.3.6	Attestation de ligne de crédit						50 000		
2.1.5.3.7	Attestation de plafond de caution						30 000		
2.1.5.3.8	Attestation de bonne relation						60 000		
2.1.5.3.9	Attestation de ressources						60 000		
2.1.5.3.10	Attestation de recommandation						50 000		
2.1.5.3.11	Attestation bancaire (ou attestation de compte)						25 000		
2.1.5.3.12	Autres attestations						60 000		
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte						100		
2.1.7	Frais pour procuration						Gratuit		
2.1.8	Conditions créditices								
2.1.8.1	Plan épargne et autres produits d'épargne contractuelle								
2.1.8.1.1	Plan épargne logement						3,5% l'an + Prime (2%) soumise à condition		
Le plan épargne logement mené à son terme sans être assorti d'un prêt épargne logement bénéficie d'une prime d'épargne de 2% sur les intérêts plafonnés à 5.000.000 FCFA									
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne						N/A		
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans épargne et autres produits d'épargne contractuelle						N/A		
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes épargne simple (par an)								
2.1.8.4.1	Compte épargne simple						4%		
2.1.8.4.2	Compte épargne junior						4%		
Le taux de rémunération du compte épargne simple et du compte épargne junior est perçu dans la limite d'un plafond de 10 000 000 FCFA									
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme								
2.1.8.5.1	Dépôt à terme						Min 3,5%		
2.1.8.5.2	Bon de caisse						N/A		
2.1.8.5.3	Compte à rente						Min 3,5%		
2.1.8.5.4	Compte épargne crédit						Min 3,5%		
Le taux de rémunération fixe ci-dessus est perçu dans la limite d'un plafond de 10.000.000 (à compter du 1er Janvier 2015 conformément à la décision N°CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans l'UMOA).									
2.1.8.6	Autres conditions créditices						N/A		
Les intérêts sur les comptes épargnes sont payés à terme échu et subissent une retenue IRC (impôt sur les créances) qui est de 15%.									
2.2 MOYENS DE PAIEMENT									
2.2	Chèques								
2.2.1	Chèques								
2.2.1.1	Délivrance de chéquier						Gratuit		
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables						Gratuit		
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette						100 / feuillet		
2.2.1.1.3	Lettre-chèques						N/A		
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place						0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA								
2.2.1.1.5.1	Remise de chèque payable au Bénin						Gratuit		
2.2.1.1.5.2	Remise de chèque payable dans la zone UEMOA						Gratuit		
2.2.1.1.6	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)						Cf. 8.2.8.2		
2.2.1.2	Chèques de guichet						3 000		
2.2.1.3	Certification de chèque						0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque						5 500		
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur								
2.2.1.5.1	Par vignette						5 900		
2.2.1.5.2	Par carnet						25 000		
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur						Cf. 2.2.1.5.1		
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier								
2.2.1.7.1	Non réclamé après 6 mois						3 000 dès le 1er mois + 5 900 frais de destruction après 6 mois		
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence de provision ou l'insuffisance de provision								
2.2.1.8.1	Frais imputés à l'émetteur						18 000		
2.2.1.8.2	Port lettre d'avertissement à l'émetteur						18 000		
La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes les banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.									
2									

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PROFESSIONNELLS & ENTREPRISES À PARTIR DU 04 JUILLET 2025

Tous les tarifs sont présentés en FCFA HT sauf précision contraire et assujettis à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière et Assurance (TAFa 10%) reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS AUX PROFESSIONNELLS, ENTREPRISES ET ONG			
I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE		FCFA HT	N/A
1.1 Conditions d'ouverture de compte			
1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)			
1.1.1.1 Dépôt à terme société, ONG et Associations		Gratuit	
1.1.1.2 Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument		N/A	
1.1.1.3 Compte courant		Gratuit	
1.1.1.4 Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes			
1.1.1.4.1 Compte pro investissement	1er versement min 5 000.000	min 25 000	
1.1.1.4.2 Dépôt à terme société, ONG et Associations			
1.1.1.5 Autres types de comptes		N/A	
1.1.1.6 Assurance décès accidentel associé au compte courant			
1.1.1.6.1 Capital garanti : 1 MF		6 000	
1.1.1.6.2 Capital garanti : 2 MF		12 000	
1.1.1.6.3 Capital garanti : 3 MF		18 000	
1.2 Conditions de clôture de compte			
1.2.1 Dépôt à terme Société, ONG et Associations	Gratuit / Pénalité 1% si clôture avant terme		
1.2.2 Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument		N/A	
1.2.3 Compte courant (Société et Entreprise individuelle)		Gratuit	
1.2.4 Lettre de clôture juridique		25 000	
1.2.5 Autres types de clôture de comptes		Gratuit	
1.2.6 E-relevé		Gratuit	
II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE			
FCFA HT			
2.1 Gestion de comptes			
2.1.1 Conditions débitrices et frais			
2.1.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle (MTD)		TBB	
2.1.1.2 Commission de plus fort découvert			
2.1.1.2.1 Professionnel	0,075% min 5 000		
2.1.1.2.2 Entreprise	0,075% min 5 000		
2.1.1.3 Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,025% min 5 000		
2.1.1.4 Commission de dépassement sur compte autorisé			
2.1.1.4.1 Professionnel	50 000		
2.1.1.4.2 Entreprise	70 000		
2.1.1.4.3 Dépassement sur découvert autorisé pour les entreprises	Taux du découvert + 2% + commission du plus fort découvert		
2.1.1.5 Commission de dépassement sur compte non autorisé			
2.1.1.5.1 Professionnel	50 000		
2.1.1.5.2 Entreprise	70 000		
2.1.1.6 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)			
2.1.1.6.1 Entreprise	10 000		
2.1.1.6.2 Association et ONG	5 500		
2.1.1.6.3 TPE, TPI	7 000		
2.1.1.6.4 Pack Pro			
2.1.1.6.4.1 Visa Classic	12 500		
2.1.1.6.4.2 Visa Business	15 000		
2.1.1.7 Arrêté de compte (Echelle d'intérêts)			
2.1.1.7.1 Professionnel	50 000		
2.1.1.7.2 Entreprise	50 000		
2.1.1.8 Relevé d'Identité Bancaire (RIB)		Gratuit	
2.1.2 Relevés de compte			
2.1.2.1 Mensuel	Gratuit		
2.1.2.2 A la demande (mois en cours)			
2.1.2.2.1 Professionnel	1 500 / page		
2.1.2.2.2 Entreprise	2 000 / page		
2.1.2.3 Autres périodes (tarif par mois / Après 1 an)			
2.1.2.3.1 Professionnel	2 500 / page		
2.1.2.3.2 Entreprise	2 000 / page		
2.1.2.3.3 A la demande de l'administration fiscale	2 000 / page		
2.1.3 Attestations bancaires			
2.1.3.1 Attestation de solde	50 000		
2.1.3.2 Attestation de non engagement	60 000		
2.1.3.3 Autres types d'attestations bancaires			
2.1.3.3.1 Attestation de virement permanent et irrévocable	75 000		
2.1.3.3.2 Attestation de virement bancaire pour visa études	75 000		
2.1.3.3.3 Attestation d'engagement	60 000		
2.1.3.3.4 Attestation de virement bancaire	60 000		
2.1.3.3.5 Attestation de capacité financière	0,025% min 75 000		
2.1.3.3.6 Attestation de ligne de crédit	50 000		
2.1.3.3.7 Attestation de plafond de caution	25 000		
2.1.3.3.8 Attestation de bonne relation	100 000		
2.1.3.3.9 Attestation de ressources	60 000		
2.1.3.3.10 Attestation de recommandation	100 000		
2.1.3.3.11 Attestation bancaire (Attestation de compte)	25 000		
2.1.3.3.12 Autres attestations	50 000		
2.1.3.3.13 Demande de duplicata toutes attestations	10 000		
2.1.4 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 000		
2.1.5 Frais pour procuration	Gratuit		
2.1.6 Conditions créditrices			
2.1.6.1 Produits d'épargne	Min 1.000.000 : Taux variable selon plancher / selon conditions réglementaires BCEAO		
2.1.6.2 Autres dépôts		N/A	
2.1.6.3 Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme			
2.1.6.3.1 Bon de caisse		N/A	
2.1.6.3.2 Dépôt à terme	4%		
2.1.6.4 Autres types de conditions créditrices			
2.1.6.4.1 Compte pro investissement			
2.1.6.4.1.1 De 0 à 10 000 000 FCFA		2%	
2.1.6.4.1.2 Plus de 10 000 000 FCFA		3%	
2.1.6.4.2 Remise de chèques			
2.1.6.4.2.1 Remise de chèques		Gratuit	
2.2 Moyens de paiement			
2.2.1 Chèques			
2.2.1.1 Délivrance de chèque			
2.2.1.1.1 Chèques barrés non endossables		Gratuit	
2.2.1.1.2 Lettre-chèques		Gratuit	
2.2.1.1.3 Chèques de banque sur place	0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.1.4 Chèques de banque UEMOA (max 30 000)	0,1% (min 5 000 max 50 000)		
2.2.1.1.5 Chèques de banque sur compte en devises (min et max)		N/A	
2.2.1.1.6 Chèques non barrés/vignette	100 / feuille		
2.2.1.2 Certification de chèque		N/A	
2.2.1.3 Frais pour annulation de chèque de banque	5 500		
2.2.1.4 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur			
2.2.1.4.1 Par vignette	5 900		
2.2.1.4.2 Par carnet	25 000		
2.2.1.5 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur		N/A	
2.2.1.6 Frais de destruction de chèque			
2.2.1.6.1 Non réclamé après 6 mois	5 000 par frais de gardiennage après 1 mois		
2.2.1.7 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions			
2.2.1.7.1 Frais imputés à l'émetteur Professionnel		Gratuit	
2.2.1.7.2 Frais imputés à l'émetteur Entreprise		20 000 / chèque	
2.2.1.7.3 Port lettre d'avertissement à l'émetteur		25 000	
2.2.1.8 Lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des chèques détenus par l'émetteur dans toutes les banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.			
2.2.1.7.4 Frais de dossier interdi bancaire		20 000	
2.2.1.7.5 Frais de régularisation		Gratuit	
2.2.1.7.6 Chèque émis en infraction interdit bancaire		20 000	
2.2.1.7.7 Frais imputés à l'émetteur entreprise - Réactive dans les 12 mois		25 000	
2.2.1.8 Portait chèque impayé		N/A	
2.2.1.9 Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)		N/A	
2.2.1.10 Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)		N/A	
2.2.1.10.1 Afrique		30 000	
2.2.1.10.2 Hors Afrique		50 000	
2.2.1.11 Frais sur chèques impayés		25 000	
2.2.1.12 Assurance perte et vol de moyens de paiement		N/A	
2.2.1.13 Chèques et effets déplacés Zone UEMOA			
2.2.1.13.1 Frais d'encaissement		Gratuit	
2.2.1.13.2 Retour impayé (imputable au correspondant)		16 400	
2.2.1.14 Encaissement de chèques			
2.2.1.14.1 Encaissement de chèques dans l'UEMOA		Gratuit	
2.2.1.14.2 Encaissement de chèques hors UEMOA	0,3% Frais de correspondant min 15 000		
2.2.2 Cartes bancaires			
2.2.2.1 Renouvellement/Cotisation annuelle			
2.2.2.1.1 Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)			
2.2.2.1.1.1 Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client		Gratuit	
2.2.2.1.1.2 Coût des retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) des confrères de la zone UEMOA		455	
2.2.2.1.1.3 Consultation de solde		Gratuit	
2.2.2.1.1.4 Mini relevé		N/A	
2.2.2.1.1.5 Frais de gestion mensuels		N/A	
2.2.2.1.1.6 Frais annuels		N/A	
2.2.2.1.2 Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)			
2.2.2.1.2.1 Cotisation mensuelle Carte Visa Business		6 250	
2.2.2.2 Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)			
2.2.2.2.1 Cotisation mensuelle Carte Visa Business		6 250	
2.2.2.3 Confection de carte en urgence		N/A	
2.2.2.4 Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)			
2.2.2.4.1 A l'occasion de son renouvellement		Gratuit	
2.2.2.4.2 En cas de dysfonctionnement		Gratuit	
2.2.2.4.3 A votre demande : refabrication		6 250	
2.2.2.5 Reddition de code confidentiel		5 000	
2.2.2.6 Demande d'autorisation pour dépassement de plafond		20 000	
2.2.2.7 Opposition carte			
2.2.2.7.1 Par le client : perte ou vol		5 500	
2.2.2.7.2 Par la banque : usage abusif (Société)		Gratuit	
2.2.2.8 Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif		N/A	
2.2.2.9 Modification de carte (carte, plafond, ...)		Cf. 2.2.2.6	
2.2.2.10 Expédition à domicile : frais d'envoi minimum par DHL			
2.2.2.10.1 Afrique		35 000	
2.2.2.10.2 Hors Afrique		50 000	
2.2.2.11 Ouverture de dossier de fraude		N/A	
2.2.2.12 Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)		N/A	
2.2.2.13 Prestations services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)			
2.2.2.13.1 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)			
2.2.2.13.1.1 Retrait d'espèces dans les DAB SGB		Gratuit	
2.2.2.13.1.2 Porteur étranger sur nos DAB (en local)		5 000	
2.2.2.13.1.3 Retrait d'espèces dans les DAB dans la zone UEMOA (Carte VISA)		455	
2.2.2.13.1.4 Retrait d'espèces dans les DAB hors zone UEMOA (Carte VISA)		N/A	
2.2.2.13.1.5 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à l'étranger (Carte VISA)		3% min 2 500	
2.2.2.13.2 Services accessibles via les Distributeurs Automatiques de Billets			
2.2.2.13.2.1 Consultation/édition de solde dans la banque du client		Gratuit	
2.2.2.13.2.2 Consultation/édition d'historique de solde par réseau confrère		700	
2.2.2.13.2.3 Consultation/édition d'historique de solde (GAB SGB)		Gratuit	
2.2.2.13.2.4 Consultation/édition de solde hors Bénin		1 650	
2.2.2.14 Paiements			
2.2.2.14.1 Dans la zone UEMOA		N/A	
2.2.2.14.2 Hors zone UEMOA		2,75% min 2 200	
2.2.2.15 Cash Advance (retail TPE)			
2.2.2.15.1 Sur équipement SGB		N/A	
2.2.2.15.2 Sur équipement autre banque au Bénin		N/A	
2.2.2.15.3 Sur équipement à l'étranger (hors Bénin)		N/A	
2.2.2.16 Destruction de carte non retirée après 6 mois en agence		5 500	
2.2.2.17 Levée d'opposition		Gratuit	
2.2.2.18 Annulation de la carte			
2.2.2.18.1 Sur demande client		5 900	
2.2.2.18.2 Sur instruction de banque		Gratuit	
2.2.2.19 Restitution de carte capturée		Gratuit	
2.2.2.20 Reddition de code confidentiel		5 900	
2.2.2.21 Encaissement en magasin			
2.2.2.21.1 Offre de location d'un TPE par mois		15 000	
2.2.2.21.2 Commission monétique Réseau Visa par transaction		2 à 3%	
2.2.2.21.3 Commission monétique Réseau Mastercard par transaction		2,75 à 3,5%	
2.2.3 Virements et Prélèvements			
2.2.3.1 Virements			
2.2.3.1.1 Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)		Gratuit	
2.2.3.1.2 Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)		5 500 / ligne	
2.2.3.1.3 Virement entre agences en faveur d'un tiers		Gratuit	
2.2.3.1.4 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)		16 500	
2.2.3.1.5 Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus		Gratuit	
2.2.3.1.6 Mise en place de virement permanent local ou autre			
2.2.3.1.6.1 Ouverture de dossier		Gratuit	
2.2.3.1.6.2 Exécution de l'opération			
2.2.3.1.6.2.1 Vers un compte SGB		Gratuit	
2.2.3.1.6.2.2 Vers un compte confrère		5 000	
2.2.3.1.6.2.3 Vers un compte dans l'UEMOA		16 500	
2.2.3.1.7 Remise de virement (support télétransmission) toutes pièces			
2.2.3.1.7.1 Client SGB		Gratuit	
2.2.3.1.7.2 Porteur confrère (traitement manuel en unitaire via SICA (48h))		5 500	
2.2.3.1.7.3 Porteur confrère (traitement manuel en unitaire via RTGS)		16 500	
2.2.3.1.8 Mise à disposition de fonds		5 000	
2.2.3.1.9 Virement multiple par ligne (électronique autres banques)		2 000 / ligne	
2.2.3.1.10 Virement multiple par ligne (manuel autres banques)		2 500 / ligne	
2.2.3.1.11 Modification de virement permanent		Gratuit	
2.2.3.2 Prélèvements			
2.2.3.2.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement			
2.2.3.2.1.1 Ouverture de dossier		Gratuit	
2.2.3.2.1.2 Exécution de l'opération		N/A	
2.2.3.2.2 Frais d'opposition sur avis de prélèvement		N/A	
2.2.3.2.3 Emission de prélèvement par une entreprise		N/A	
2.2.3.2.4 Paiement d'un prélèvement		N/A	
2.2.3.2.5 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)		N/A	
2.2.3.2.6 Frais de prélèvement impayé (sans provision)		10 000	
2.2.3.2.7 Rejet de prélèvement à l'initiative du client		N/A	
2.2.3.3 Effets de commerce			
2.2.3.3.1 Frais sur paiement d'effets UEMOA		Gratuit sur place et dans	
2.2.3.3.2 Frais sur escompte d'effets			
2.2.3.3.2.1 Frais de dossier		20 000	
2.2.3			